



# DE NOUVELLES MESURES POUR FAVORISER UNE TRANSITION GRADUELLE VERS LA RETRAITE

Le Québec est en manque criant de médecins de famille. Il y a environ 10 000 médecins de famille actifs. Plus de 2 500 d'entre eux ont 60 ans et plus, soit près d'un sur quatre.

Les médecins qui souhaitaient réduire la cadence, en prévision de leur retraite ou pour des motifs de santé, optaient souvent, à regret, pour une cessation complète de leur pratique ou la retraite définitive, faute de pouvoir transférer leur patientèle. Cela venait aggraver la situation du nombre de patients orphelins d'un médecin de famille.

Il devenait important de déployer des mesures qui permettraient de retarder le départ à la retraite des médecins de famille. Ces actions contribueraient également, à leur niveau, à la valorisation de la médecine de famille. C'est pourquoi la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), le Collège des médecins du Québec (CMQ) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ont mis sur pied un groupe de travail qui proposait notamment une démarche visant à permettre la réduction progressive du nombre de patientes et de patients inscrits.

## Une démarche balisée

Un guide d'accompagnement a été élaboré et sera diffusé au début de 2024. Il précisera les obligations déontologiques du médecin de famille qui voudra réduire ses activités professionnelles en transférant sa patientèle.

- Le document guidera le médecin de famille dans l'évaluation de sa capacité résiduelle de travail, ses obligations de suivi auprès de sa patientèle, ainsi que le suivi des analyses, des requêtes et des rapports d'examens.
- La démarche pour aviser les patientes et les patients d'une cessation graduelle d'exercice y sera également précisée, dont le transfert vers une ou un autre professionnel de la santé, ou encore l'inscription de la patientèle ciblée au Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF). Des modèles de préavis à la patientèle seront proposés.

Le MSSS, le CMQ et la FMOQ souhaitent que cette communication conjointe permette aux médecins de famille en réflexion sur la fin de leur carrière de prendre connaissance des nouvelles possibilités qui s'offriront bientôt à eux et qui pourraient les inciter à poursuivre plus longtemps leur pratique.